

# BNP Paribas Issuance BV (NL) Euro Stoxx Select Dividend 02/2027

Type d'investissement : **Instrument dérivé<sup>1</sup>**  
 Emetteur : **BNP Paribas Issuance BV<sup>2</sup>**  
 Garant : **BNP Paribas SA<sup>2</sup>**

## Caractéristiques

- Durée : 8 ans (échéance le 19/02/2027)
- Période de souscription : du 07/01/2019 au 05/02/2019 inclus (sauf clôture anticipée)
- Valeur nominale : 100 € (hors frais d'entrée de 2%)

Avec BNP Paribas Issuance BV (NL) Euro Stoxx Select Dividend 02/2027, vous investissez dans un produit remboursant au minimum 90% du capital à l'échéance<sup>3</sup> et dont le gain éventuel est lié à l'évolution de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30<sup>4</sup>. Vous ne bénéficiez pas de dividendes distribués par les actions de l'indice. Vous pouvez viser au travers de cet indice le potentiel boursier de 30 capitalisations boursières de la zone euro offrant des rendements de dividendes élevés.

## L'essentiel

- **Droit au remboursement d'au minimum 90% du capital (hors frais)** à l'échéance<sup>3</sup> sauf faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Issuance BV ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas SA<sup>1</sup>
- Investissement à **long terme** : 8 ans
- A l'échéance, un remboursement d'au moins 90% du capital<sup>3</sup> et un gain potentiel<sup>5</sup> variable, dont le montant est lié à la performance finale de l'indice, avec un niveau de participation de 200% (la performance finale de l'indice correspond à la différence entre son niveau final et son niveau initial, divisée par son niveau initial, qui est son niveau le plus bas parmi 4 dates d'observation).

## Mécanisme

A l'échéance, l'investisseur est exposé à 200% de la performance finale de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30<sup>3</sup>.

On observe, à la date d'observation finale<sup>6</sup>, le niveau final de l'indice (qui correspond à la moyenne des niveaux mensuels observés au cours des 30 derniers mois<sup>6</sup> entre le 5 septembre 2024 et le 5 février 2027) et on le compare à son niveau initial, qui correspond à son niveau le plus bas parmi 4 dates (19 février 2019, 19 mars 2019, 23 avril 2019 et 20 mai 2019), ce qui permet d'obtenir sa performance finale :

Si cette performance finale est :

- **Négative** : aucun gain n'est versé, et l'investisseur subit une perte en capital égale à cette baisse de l'indice, dans la limite de -10%. Il récupère donc au minimum 90% du capital<sup>3</sup>.
- **Positive** : l'investisseur reçoit l'intégralité du capital et un gain égal à 200% de la performance finale de l'indice<sup>5</sup>.

1. Dans cette fiche commerciale, on entend par Instrument dérivé un Certificat régi par le droit anglais, présentant un risque de perte en capital jusqu'à 10% du capital investi.

2. Rating BNP Paribas Issuance BV au 31/12/2018 : Standard & Poor's A (perspective positive). Rating BNP Paribas SA au 10/12/2018 : Standard & Poor's A (perspective positive), Moody's Aa3 (perspective stable), Fitch Ratings A+ (perspective stable). Pour plus d'informations sur ces ratings, merci de consulter les sites

[https://www.moody.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378\\_1\\_1408\\_KI.pdf](https://www.moody.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378_1_1408_KI.pdf),

<https://www.fitchratings.com/site/dam/jcr:6b03c4cd-611d-47ec-b8f1-183c01b51b08/Rating%20Definitions%20-%20March%2017%202017.pdf> et

[https://www.standardandpoors.com/en\\_US/web/guest/article/-/view/sourcelId/504352](https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourcelId/504352)

3. Sauf faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Issuance BV (Émetteur) ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas SA (Garant). Les termes « capital » et « capital investi » utilisés dans cette fiche commerciale désignent la valeur nominale du produit, soit 100 € par titre, hors frais d'entrée de 2%.

4. Composition de l'indice : voir présentation de l'indice en pages 2 et 3 de la présente fiche commerciale.

5. Les gains sont soumis au précompte mobilier de 30%. Sauf faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Issuance BV (Émetteur) ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas SA (Garant).

6. Se référer à la page 7 pour le détail des dates



# Description détaillée

## L'indice Euro Stoxx Select Dividend 30

L'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 est un indice boursier européen qui se compose de 30 capitalisations boursières de la zone Euro sélectionnées sur base de leur rendement de dividendes. Les actions composant l'indice sont caractérisées par un taux de dividende élevé par rapport à celui des autres actions de la zone Euro. De plus, les actions sont pondérées selon leur rendement de dividende : plus il est important, plus la poids de cette action dans l'indice sera important. L'indice est diversifié sectoriellement et géographiquement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement. Comme il s'agit d'un indice « Price Return » et par opposition à un indice « Total Return », sa performance sera uniquement influencée par les variations de cours des actions qui composent l'indice. Les éventuels dividendes versés par ces actions ne sont pas réinvestis dans l'indice. Il convient en outre de noter que l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes distribués sur la base des actions qui composent l'indice. Plus d'informations sur l'indice ainsi que son évolution peuvent être trouvées sur le site web <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SD3E>

### Rebalancement

Aussi, afin de tenir compte des évolutions du marché, la **composition de l'indice est revue tous les ans (en mars)** et déterminée selon le processus de sélection décrit ci-dessous.

### CARACTÉRISTIQUES DE L'INDICE

Code ISIN : CH0020751589

Type : Price return, libellé en euros

Date de lancement : 30 décembre 1998

## Processus de sélection

### 1. Univers d'investissement

L'univers d'investissement se compose des actions des pays sélectionnés sur base de certains critères de la zone Euro : Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne.

### 2. Première étape: filtre de liquidité

Un premier filtre ne retient que les sociétés présentant un volume d'échange quotidien d'au moins 11 111 111,11 euros sur les 3 derniers mois.

### 3. Deuxième étape: taux de croissance du dividende

L'indice sélectionne les actions présentant un taux de croissance du dividende non négatif durant les 5 dernières années.

### 4. Troisième étape : distribution de dividendes

Seules les actions ayant distribué au moins 4 dividendes annuels durant les 5 dernières années sont retenues.

### 5. Quatrième étape : ratio de distribution

Seules les actions présentant un ratio de distribution (ce ratio correspondant à la part de bénéfices utilisée pour le paiement du dividende) non négatif et inférieur ou égal à 60% sont retenues.

### 6. Cinquième étape : Sélection sur base du rendement du dividende

**Enfin, parmi les actions restantes, les 30 actions affichant les rendements historiques du dividendes les plus élevés sur la dernière année sont sélectionnées.**

Au sein de l'indice, les actions sont pondérées en fonction de ce rendement. Plus le rendement est élevé, plus le poids au sein de l'indice est important (dans la limite de 15% par action).

#### Pas de distribution de coupons périodiques

Bien qu'un des critères de sélection des actions de l'indice soit lié aux dividendes que celles-ci versent, l'investisseur n'a pas droit à ces dividendes.

#### Rendement du dividende

Le rendement du dividende est un ratio financier qui indique combien une entreprise paie chaque année en dividendes par rapport au cours de son action. On calcule le rendement du dividende en divisant le dividende annuel par action par le cours de l'action.

# Les 30 actions composant l'indice<sup>7</sup>



SOCIÉTÉ	Secteur	Pays
AEGON	Finance	Pays-Bas
AHOLD DELHAIZE	Biens de consommation	Pays-Bas
ALLIANZ	Finance	Allemagne
ASSICURAZIONI GENERALI	Finance	Italie
AXA	Finance	France
BASF	Industrie	Allemagne
BCO SANTANDER	Finance	Espagne
BNP PARIBAS	Finance	France
DAIMLER	Industrie	Allemagne
DEUTSCHE POST	Industrie	Allemagne
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL	Services à la collectivité	Portugal
FORTUM	Services à la collectivité	Finlande
GRP SOCIETE GENERALE	Finance	France
HANNOVER RUECK	Finance	Allemagne
INTESA SANPAOLO	Finance	Italie
KESKO	Biens de consommation	Finlande
KLEPIERRE	Immobilier	France
METSO	Industrie	Finlande
MUENCHENER RUECK	Finance	Allemagne
ORANGE	Télécommunications	France
PROXIMUS	Télécommunications	Belgique
SAMPO	Finance	Finlande
SCOR	Finance	France
SIEMENS	Industrie	Allemagne
SNAM RETE GAS	Energie	Italie
TOTAL	Energie	France
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	France
UNILEVER NV	Biens de consommation	Pays-Bas
VINCI	Industrie	France
WOLTERS KLUWER	Média	Pays-Bas

## Répartition des entreprises par secteur<sup>7</sup>

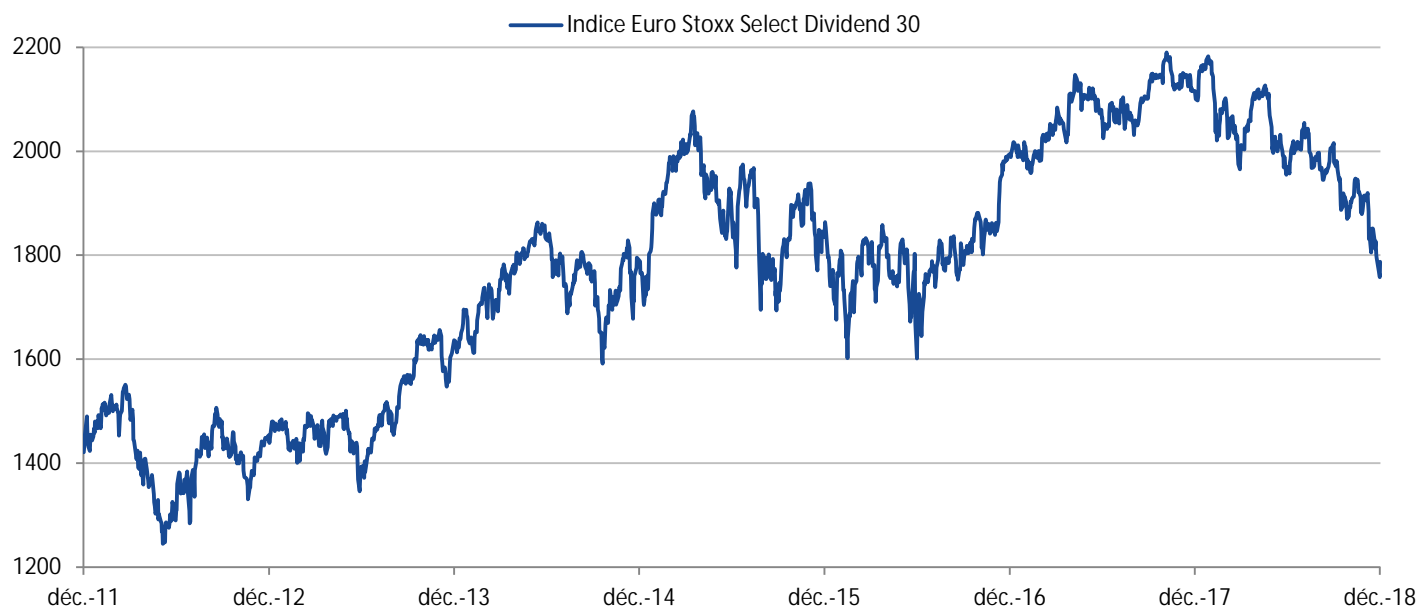
Finance	40%
Biens de consommation	10%
Média	3%
Industrie	20%
Télécommunications	7%
Immobilier	7%
Energie	7%
Services à la collectivité	7%

## Répartition des entreprises par pays<sup>7</sup>

Belgique	3%
Allemagne	24%
Espagne	3%
Finlande	13%
France	31%
Italie	10%
Pays-Bas	13%
Portugal	3%

## Évolution de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30<sup>8</sup>

Réelles du 28 décembre 2011 au 28 décembre 2018



Le 28 décembre 2018, le niveau de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 était de 1 787,21 points.

### Avertissement

Pour connaître la valeur de l'indice ou obtenir plus d'informations sur celui-ci : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SD3E> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'indice a été créé le 30 décembre 1998. Les graphiques ci-dessus reposent donc sur des données réelles. Ces données ne constituent en aucun cas une garantie pour les performances futures.

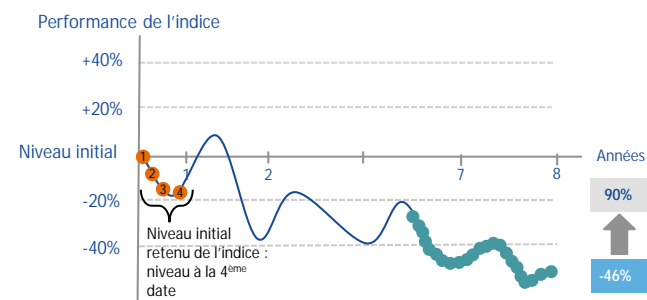
7. Sources : Euro Stoxx (chiffres arrêtés au 31 décembre 2018).

8. Sources : BNP Paribas, Bloomberg (au 28 décembre 2018).

## Illustrations du mécanisme

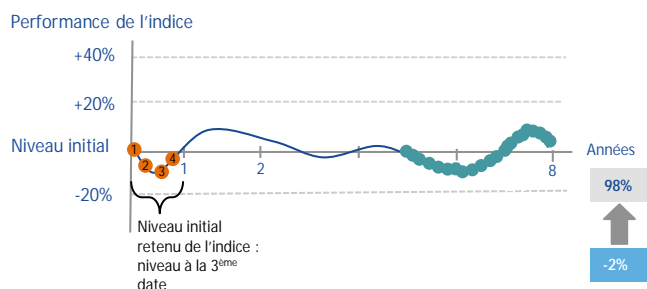
Données à titre illustratif, les trois illustrations suivantes sont purement théoriques et ne préjugent pas de la performance future de l'indice. Les taux de rendement mentionnés dans les exemples sont calculés sur la base du prix de vente de 102% (dont 2% de frais d'entrée).

### Illustration 1



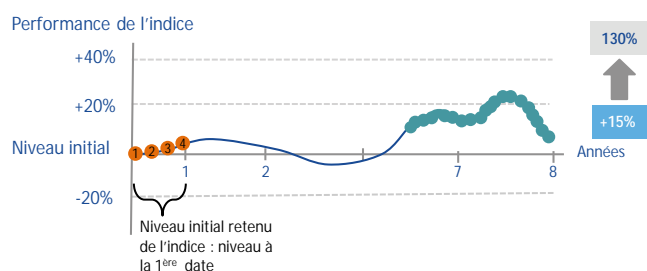
- À l'échéance, on calcule la performance finale de l'indice, comme son niveau final par rapport à son niveau initial. **La performance finale de l'indice est égale à -46%.**
- Remboursement à l'échéance : **90% du capital<sup>3</sup>**, soit un taux de rendement actuariel brut de -1,55%<sup>8</sup> (supérieur à celui de l'indice, qui est égal à -7,41% ; cette différence s'expliquant par le droit au remboursement du capital à 90% à l'échéance et par les droits d'entrée de 2%).

### Illustration 2



- À l'échéance, on calcule la performance finale de l'indice, comme son niveau final par rapport à son niveau initial. **La performance finale de l'indice est égale à -2%.**
- Remboursement à l'échéance : **98% du capital<sup>3</sup>**, soit un taux de rendement actuariel brut de -0,50%<sup>8</sup> (inférieur à celui de l'indice, égal à -0,25%, cette différence s'expliquant par les droits d'entrée de 2%).

### Illustration 3



- À l'échéance, on calcule la performance finale de l'indice, comme son niveau final par rapport à son niveau initial. **La performance finale de l'indice est égale à +15%.**
- Remboursement à l'échéance : **100% du capital<sup>3</sup> + un gain de 30% (200% x 15%)<sup>5</sup>**, soit un taux de rendement actuariel brut de 3,08%<sup>8</sup> (supérieur à celui de l'indice, égal à 1,76%, cette différence s'expliquant par la participation à la performance (200%) et par les droits d'entrée de 2%).

Pour toutes les illustrations ci-dessus, dans l'hypothèse d'une faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Issuance BV (Émetteur) ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas SA (Garant), l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital investi, ce montant pouvant être nul.

— Évolution de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30

- Détermination du niveau initial de l'indice (niveau le plus bas parmi 4 dates d'observation)
- Détermination du niveau final de l'indice (moyenne de l'indice aux 30 dernières dates d'observation mensuelle)

■ Performance finale de l'indice

■ Montant remboursé à l'échéance

## Scénarios de performance

En plus de ces illustrations, des scénarios sont disponibles via le document d'informations clés (KID) lié à cet instrument dérivé. Les scénarios qui y sont présentés sont basés sur la méthodologie issue de la réglementation PRIIPs (Règlement européen 1286/2014 concernant les documents d'informations clés (ou Key Information Document – « KID ») pour les produits d'investissement packagés de détail et les produits d'investissement en assurance, incluant les mesures d'exécution) et sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de l'investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Le KID sera disponible gratuitement à partir du 7 janvier 2019, auprès des bureaux bpost. Vous pouvez aussi le consulter sur les sites web <https://www.bpostbanque.be/bpb/investir/instrument-derive/> et <http://kid.bnpparibas.com/XS1878436424-FR.pdf>.

8. Le taux de rendement actuariel annuel brut tient compte des frais d'entrée de 2,00% et s'entend avant précompte mobilier.

## Risques

**Risques de perte en capital à l'échéance** : l'investisseur peut perdre jusqu'à 10 % du capital investi (la perte peut être supérieure, voire totale, en cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Issuance BV et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas SA<sup>2</sup>)

**Risque de crédit** : en acquérant cet Instrument Dérivé, l'investisseur s'expose au risque de crédit de BNP Paribas Issuance BV (Émetteur) et de BNP Paribas SA (Garant). En cas de défaut de paiement de ces derniers, l'investisseur supporte le risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance, ni le gain potentiel. Si l'Émetteur et/ou le Garant venaient à connaître de graves problèmes de solvabilité, l'Instrument Dérivé peut être annulé en tout ou partie ou converti en instruments de capitaux propres (actions), en fonction de la décision du régulateur (bail-in)<sup>10</sup>. Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie de son capital.

**Risque de fluctuation du prix du produit** : le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité<sup>11</sup>, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de BNP Paribas Issuance BV (Émetteur) et de BNP Paribas SA (Garant). De telles fluctuations peuvent entraîner une moins-value en cas de vente anticipée.

**Risque de liquidité** : les Instruments dérivés ne seront pas cotés sur un marché réglementé. Sauf circonstances de marché exceptionnelles, BNP Paribas Arbitrage SNC rachètera les Instruments dérivés détenus par les investisseurs (hors frais de courtage et taxe sur les opérations de bourse). Pour une information plus exhaustive sur les frais liés à ce marché, veuillez-vous référer à la liste des tarifs sur notre site : [https://www.bpostbanque.be/bpb/content/atom/03c8f78e-d33a-47a5-9778-76ee8239a51c/content/footer/taux\\_et\\_tarifs/tarif\\_part\\_fr.pdf?id=0db59bd1-9cca-4f33-9d20-d07370ca32f2](https://www.bpostbanque.be/bpb/content/atom/03c8f78e-d33a-47a5-9778-76ee8239a51c/content/footer/taux_et_tarifs/tarif_part_fr.pdf?id=0db59bd1-9cca-4f33-9d20-d07370ca32f2). Ainsi, l'investisseur qui voudrait vendre ses Instruments dérivés en cours de vie, pourra les vendre à un prix déterminé par BNP Paribas Arbitrage SNC en fonction des paramètres de marché du moment. Il sera fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1% au maximum dans des conditions normales de marché. Les reventes anticipées ne sont possibles que chaque 8e et 23e jour de chaque mois.

**Risque de performance limitée** : la moyenne des 30 performances mensuelles pourrait être inférieure (ou supérieure) à la performance de l'indice constatée à la dernière date d'observation.

**Risque relatif à l'indice** : l'indice Euro Stoxx Select Dividend 30 est un indice créé le 30 décembre 1998. En cas de survenance d'un événement affectant l'indice sous-jacent, dont la liste figure dans le Prospectus de Base (tel que, de façon non limitative, sa suppression, son dérèglement ou sa modification) l'agent de calcul (BNP Paribas Arbitrage S.N.C.) pourra, si nécessaire, entreprendre différentes actions comme, notamment procéder à un ajustement, procéder à une substitution de l'indice ou demander à l'émetteur de procéder au remboursement du produit dans les conditions prévues par le Prospectus de Base. En cas de remboursement du produit par l'émetteur : (i) si l'événement affectant l'indice est un cas de force majeure, le remboursement sera effectué de façon anticipée à la valeur de marché ; (ii) dans l'hypothèse où l'événement ne serait pas un cas de force majeure, mais serait la conséquence d'un événement externe non imputable à l'émetteur et qui modifierait de manière matérielle l'économie du contrat, l'émetteur proposera aux investisseurs soit de procéder au remboursement anticipé du produit à la valeur de marché, soit de procéder au remboursement du produit à la date d'échéance d'au moins 90% de la valeur nominale du produit conformément aux dispositions du Prospectus de Base. Pour plus d'informations concernant ces risques, veuillez consulter le Prospectus de Base aux pages 44 à 60, 264 à 325, 591 à 599 et plus généralement l'Additional Terms and Conditions for Index Securities aux pages 767 à 793.

**Remboursement anticipé possible** : en cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des instruments dérivés (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'Émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des instruments dérivés), l'Émetteur pourra notifier les détenteurs des instruments dérivés d'un remboursement anticipé à leur valeur de marché. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'Émetteur.

### Information complémentaire de droit belge :

L'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de Base passées hors application via les conditions définitives.

10. Les passifs de l'Émetteur étant, sur la base d'une analyse juridique interne à BNP Paribas selon le droit français, exclus du champ d'application du bail-in.

11. La volatilité mesure la propension d'un actif financier à avoir des variations de prix importantes. Généralement, quand la volatilité d'un instrument est plus élevée, l'instrument est plus risqué.

## Documentation

Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique afférente aux Instruments dérivés et à considérer la décision d'investir dans les Instruments dérivés à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La Documentation Juridique est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Certificats, daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-228, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 7 janvier 2019 ; ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »). L'investisseur est invité à consulter les facteurs de risque figurant dans la Documentation Juridique, ainsi que le Document d'Informations Clés qui sera disponible gratuitement, à partir du 7 janvier 2019, auprès des bureaux bpost. Vous pouvez aussi le consulter sur les sites web <https://www.bpostbanque.be/bpb/investir/instrument-derive/> et <http://kid.bnpparibas.com/XS1878436424-FR.pdf>.

Les principales caractéristiques de BNP Paribas Issuance BV (NL) Euro Stoxx Select Dividend 01/2027 exposées dans cette fiche commerciale n'en sont qu'un résumé. En cas de discordance entre les termes de cette fiche commerciale et la Documentation Juridique, les termes de la Documentation Juridique de base prévalent. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques liés à des investissements dans les Instruments dérivés et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement la compatibilité d'un investissement dans les Instruments dérivés au regard de leur propre situation financière, la présente information et l'information afférente aux Instruments dérivés. La Documentation Juridique - dont le Prospectus de Base, son résumé (en français et en néerlandais), les Final Terms (documents en anglais) et le résumé spécifique à l'émission (en français et en néerlandais) - peut être obtenue gratuitement dans les bureaux bpost et sur [www.bpostbanque.be](http://www.bpostbanque.be) avant de souscrire aux Instruments dérivés. Cette fiche commerciale contient uniquement des informations sur le produit et ne peut pas être considérée comme un conseil en investissement. L'achat éventuel du produit décrit dans cette fiche commerciale ne peut avoir lieu qu'après analyse préalable par bpost banque du caractère approprié et/ou de l'adéquation de ce produit au profil d'investisseur du client concerné. L'acquisition des Instruments dérivés pourra intervenir par voie d'offre au public en Belgique.

STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

## Données techniques

### Type d'investissement : Instrument dérivé.

En souscrivant à ce produit, vous transférez de l'argent à l'Émetteur, qui s'engage, à l'échéance, à vous rembourser 90% du capital investi (hors frais) et à vous verser un éventuel gain en fonction de l'évolution du sous-jacent. En cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance BV)<sup>2</sup> ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) du Garant (BNP Paribas SA)<sup>2</sup>, vous risquez de ne pas récupérer les montants auxquels vous avez droit et de perdre les sommes investies. Ainsi, en souscrivant à ce produit, vous prenez un risque de crédit sur BNP Paribas Issuance BV<sup>2</sup> et sur BNP Paribas SA<sup>2</sup>.

### Profil d'investisseur bpost banque : cet instrument complexe s'adresse plus particulièrement à des investisseurs expérimentés présentant un profil d'investisseur Neutre ou Dynamique.

Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. bpost banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

### Risques : cet Instrument dérivé est sujet à un risque de crédit, aux risques de fluctuation du prix du titre, de liquidité, de risque de perte en capital pouvant aller jusqu'à 10 %, à un risque de performance limitée, de remboursement anticipé ainsi qu'à un risque relatif à l'indice.

Plus de détails sur le risque de crédit, de fluctuation du prix du titre, de liquidité, de perte en capital pouvant aller jusqu'à 10%, de performance limitée, de remboursement anticipé et relatif à l'indice en page 5.

### Émetteur : BNP Paribas Issuance BV<sup>2</sup>

BNP Paribas Issuance BV, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

### Garant : BNP Paribas SA<sup>2</sup>



**Droit applicable :** droit anglais

**Distributeur :** bpost banque SA

**Code ISIN :** XS1878436424

**Valeur nominale et devise :** 100 €

**Prix de vente :** 102% (dont 2% de frais d'entrée)

**Prix d'émission :** 100%

**Montant de l'émission :** 50.000.000 € (maximum)

**Date d'émission :** 19 février 2019

**Date d'échéance :** 19 février 2027

**Dates d'observation du niveau initial de l'indice :** 19 février 2019, 19 mars 2019, 23 avril 2019, 20 mai 2019

**Date d'observation du niveau final de l'indice:** 5 septembre 2024, 7 octobre 2024, 5 novembre 2024, 5 décembre 2024, 6 janvier 2025, 5 février 2025, 5 mars 2025, 7 avril 2025, 5 mai 2025, 5 juin 2025, 7 juillet 2025, 5 août 2025, 5 septembre 2025, 6 octobre 2025, 5 novembre 2025, 5 décembre 2025, 5 janvier 2026, 5 février 2026, 5 mars 2026, 7 avril 2026, 5 mai 2026, 5 juin 2026, 6 juillet 2026, 5 août 2026, 7 septembre 2026, 5 octobre 2026, 5 novembre 2026, 7 décembre 2026, 5 janvier 2027, 5 février 2027.

#### Frais:

##### Frais inclus dans le prix d'émission, liés à l'instrument

-Frais uniques de structuration de 0,91% du montant nominal souscrit.

##### Commissions supportées par l'investisseur (incluses dans la valeur nominale) :

Des commissions d'un montant annuel maximum de 0,60% TTC du montant de l'émission (déduits annuellement de la valeur du produit) sont payées au distributeur au titre de la distribution des instruments dérivés. A titre indicatif, ce montant est de 0,30% TTC du montant de l'émission sur base des conditions observées avant le début de la période de souscription.

##### Frais non inclus dans le prix d'émission

-Frais d'entrée: 2%

-Frais de sortie:

- A l'échéance des titres: pas de frais de sortie
- Frais de courtage en cas de sortie avant l'échéance: 1% du montant nominal vendu (il sera également fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1% au maximum dans des conditions normales de marché).

**Autres frais :** pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par bpost banque à ses clients (notamment les frais de transaction en cas de vente avant l'échéance, les frais de service financier et de conservation en compte-titres), veuillez-vous référer à la brochure "Liste des tarifs" disponible gratuitement en agence ou sur le site web.

##### Valeur de marché :

Communiquée 2 fois par mois et disponible dans les bureaux bpost et sur <https://www.bpostbanque.be/bpb/tarifs-et-taux>

##### Sortie en cours de vie :

BNP Paribas Arbitrage SNC assurera dans des conditions normales de marché une certaine liquidité des Instruments dérivés. L'investisseur désireux de revendre ses Instruments dérivés en cours de vie est prié de contacter bpost banque. La valeur de l'Instrument dérivé sera calculé le 8e et le 23e jour de chaque mois, ou le jour ouvrable suivant. Les ordres de vente seront exécutés avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans les conditions normales de marché. Le prix de vente sera déterminé par BNP Paribas Arbitrage SNC. Les reventes anticipées ne sont possibles que chaque 8e et 23e jour de chaque mois.

##### Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique :

- **Précompte mobilier :** l'éventuel gain est soumis au précompte mobilier de 30% (régime applicable aux investisseurs privés en Belgique, sauf modifications légales). Les montants du gain mentionné dans cette fiche commerciale s'entendent comme des montants et taux bruts, hors fiscalité applicable.
- **Taxe sur les opérations de bourse (TOB) :**
  - Pas de TOB lors de l'achat pendant la période de souscription.
  - TOB de 0,35% (Instrument dérivé) en cas de sortie ou d'achat en cours de vie (max 1600 €), sauf modifications légales.

##### Pour toute question ou réclamation :

bpost banque  
Customer Services  
Rue du Marquis 1 bte 2  
1000 Bruxelles  
E-mail: [quality@bpostbanque.be](mailto:quality@bpostbanque.be)  
RPM Bruxelles  
TVA BE 0456.038.471  
BIC BPOTBEB1  
IBAN BE49 0000 0007 5071

##### Service de Médiation pour le Consommateur :

OMBUDSFIN  
North Gate II  
Boulevard du Roi Albert II, n°8, boîte 2  
1000 Bruxelles  
E-Mail : [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be)